

J'imagine que c'est un point d'ordre administratif.

Il me semble,—j'aurais dû formuler cette observation à la deuxième lecture,—que ce projet de loi est le plus important que le Parlement canadien ait eu à étudier depuis septembre 1939, alors que nous déclarions la guerre à l'Allemagne et prenions fait et cause pour la mère patrie dans cette lutte. C'est une mesure dont peut se montrer fière toute nation chrétienne qui accepte les préceptes du Sermon sur la montagne, car elle applique les grands principes suivants: vêtir ceux qui sont nus, donner à manger à ceux qui ont faim. Le principe de ce bill s'appuie exclusivement sur un élément véritablement humain.

Avec l'honorable député de Rosetown-Biggart, je dis que cette situation durera plus qu'un ou deux ans. Notre pays, du groupe des "possédants", inaugure un programme international que nous serons fiers d'exécuter pendant plusieurs années au bénéfice des nations moins favorisées "qui ne possèdent pas". Le comité aimerait sans doute à se renseigner sur les horreurs terribles et intentionnelles que nos barbares ennemis commettent dans les pays d'Europe. Je me dispenserai de tout détail navrant.

Au début de mars dernier, lorsqu'ils défaisaient certains tronçons de l'armée allemande, nos alliés Russes ont mis la main sur une foule de documents publiés par le haut commandement allemand et qui contenaient des détails sensationnels sur la ligne de conduite inhumaine de ce dernier. Voici un numéro de l'édition anglaise du *News* de Moscou, du mercredi 15 mars 1944. Cette feuille est publiée à Moscou même et je désire en lire quelques extraits aux fins de démontrer jusqu'où l'armée allemande pousse la dévastation des pays d'Europe, pays que nous pourrions soulager, espérons-le, en vertu des dispositions de ce projet de loi. Je cite:

De nouveaux documents s'ajoutent au dossier monstrueux des infâmies hitlériennes, documents dans lesquels les bourreaux eux-mêmes révèlent leurs méthodes de semer la terreur devenue synonyme d'hitlérisme.

Quel est l'objet de ces documents? Ils contiennent en premier lieu des directives secrètes en vue de l'extermination du peuple soviétique.

Outre les directives générales touchant l'extermination en masse, ces documents comprennent aussi des ordres et instructions pour le meurtre d'abord des chefs ouvriers et intellectuels chez les Soviétiques.

Ce programme méticuleusement élaboré en vue de l'extermination des nations révèle dans sa hideuse crudité toute l'essence de l'hitlérisme.

Les documents en notre possession nous font un exposé épouvantable de l'extermination préméditée des habitants de l'Union soviétique. Mais ces plans diffèrent-ils de ceux qui ont été exécutés et qui le sont encore, dans l'ouest, dans

[M. Slaght.]

le sud-est, dans le nord de l'Europe et partout ailleurs où la sinistre croix gammée flotte encore.

Il suffit de se rappeler la destruction de Rotterdam et de Varsovie, le massacre de Belgrade et de Lidice, et tous les actes sanguinaires de Himler, Heydrich et des autres satrapes d'Hitler dans les pays occupés d'Europe. Qui peut compter le nombre des fosses communes en Pologne ou estimer le nombre des patriotes qui, en Norvège, en Hollande, en Belgique, en Yougoslavie, en Tchécoslovaquie et en France, ont été brutalement assassinés ou torturés à mort?

Puis la conclusion suivante:

Les peuples de l'Europe occupée attendent avec anxiété et impatience l'heure de la délivrance.

Certes voilà un motif d'adopter le présent bill, et une indication que les dépenses futures seront probablement fort élevées. Cependant quand nous votons, comme nous l'avons fait cette année, 5,000 millions de dollars pour tuer et détruire, nous pouvons certainement voter 90 millions pour nourrir les affamés. Il me semble que le Canada et les Canadiens, lorsque nous aurons adopté le présent projet de loi, seront plus heureux de constater que nous avons accompli un devoir réel. Je me rappelle d'une ligne de conduite que nous avait tracée M. Robert Morrison, un membre de la délégation du Royaume-Uni de l'Association parlementaire de l'Empire qui nous rendit visite l'été dernier. Dans un de ses discours, il a exprimé une pensée, que la Chambre pourrait bien faire sienne lorsqu'elle aura adopté le présent bill, comme je suis convaincu qu'elle le fera. Voici comment il s'est exprimé, "J'ai cherché le bonheur, et le bonheur m'a fui. J'ai cherché à rendre service, et j'ai trouvé le bonheur." A mon avis, ces paroles s'appliquent aux nations aussi bien qu'aux individus.

M. HANSELL: Je constate à la lecture des paragraphes 1 et 2 de l'article III de l'Annexe du bill que le conseil est nommé par les gouvernements membres. Il y est dit ensuite que le conseil, une fois réuni, choisira son propre président, puis il y a d'autres dispositions portant sur la constitution générale et sur le fonctionnement du conseil. Cependant, en lisant le paragraphe 3, nous voyons que le comité central du conseil a déjà été choisi et qu'il se compose des représentants de ce que j'appellerais les "quatre grandes puissances", l'Angleterre, les Etats-Unis, la Chine et la Russie. On a déjà pris une décision au sujet du comité central. Il me semble que c'est mettre la charrue devant les bœufs, et j'aimerais que l'adjoint parlementaire nous renseigne sur la raison pour laquelle la nomination ou le choix du comité central n'est pas laissé au grand conseil réuni en séance, au moment même où il choisira son président.